

Conditions générales de vente

I. Champ d'application : ces conditions générales s'appliquent à toute vente par Berger-Levrault de produits, prestations, services, matériels et licences d'utilisation de progiciels par Berger-Levrault. Elles ne peuvent être écartées ou modifiées que par des dispositions particulières expresses énoncées ou acceptées par écrit par Berger-Levrault. Toute commande du Client est soumise à l'acceptation de Berger-Levrault et implique obligatoirement l'adhésion du Client aux présentes conditions générales. Le Client s'interdit tout achat pour revente dans le cadre de sa commande.

II. Choix des produits, des prestations et des services : le Client ayant pris connaissance des caractéristiques des produits, prestations et services vendus par Berger-Levrault, a, sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins qu'il a déterminés, choisi les produits, prestations et services faisant l'objet de sa commande.

III. Prix : toute commande du Client est précédée d'une offre commerciale émise par Berger-Levrault. Sauf mention dérogatoire expresse, campagne promotionnelle ou appel, les offres commerciales sont valables 3 mois à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, Berger-Levrault se réserve le droit de ne pas maintenir son offre initiale. Il incombe au Client de vérifier qu'il possède une offre commerciale en cours de validité, au jour de sa commande. Les prix sont établis hors taxes, TVA en sus et le cas échéant, hors frais de port, de gestion et d'emballage.

Tous les prix facturés au Client sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande des produits déduction faite le cas échéant de tous les rabais, ristournes ou remises applicables à la commande. Nos prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Les prix sont établis hors taxes, TVA en sus et le cas échéant, hors frais de port, de gestion et d'emballage. Toute commande (à l'exception des bustes de la République) livrable en une seule fois à la même adresse en France (hors Dom-Com, Corse) dont la valeur totale est supérieure ou égale à 279 € HT est expédiée franco de port par voie économique. Toute commande (à l'exception des bustes de la République) dont la valeur expédiée en France (hors Dom-Com, Corse) est inférieure à 279 € HT entraîne une participation forfaitaire du Client aux frais de port, emballage, et gestion de 14,50 € HT pour les imprimés ; 6,50 € HT pour les ouvrages et les collections. Les frais de colisage et de transport concernant les bustes de la République sont communiqués lors de la commande. En cas de commande livrable en plusieurs lieux, la valeur expédiée de chacun des envois est prise en compte pour la détermination des frais de port. Les frais de port pour une expédition dans les Dom-Com, en Corse ou à l'étranger sont communiqués sur demande expresse du Client par courrier ou par télécopie au 03 83 38 37 12. Dans tous les cas, les frais spéciaux d'emballage, les droits d'octroi et de douane sont à la charge du Client. De même, si la livraison de la commande nécessite des prestations spécifiques (montée à l'étage, manutention importante...), Berger-Levrault informera préalablement le Client, par devis, du coût complémentaire engendré.

IV. Règlement : les factures sont payables net, comptant, sans escompte, par le Client personne publique, dans le délai maximal de paiement auquel il est réglementairement soumis et par tout autre Client de droit privé dans le délai de 30 jours suivant la date d'émission de la facture. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées par décret pour les personnes publiques et à une fois et demie le taux d'intérêt légal calculé par mensualité pour tout Client de droit privé. En application de l'article L. 441-6 du code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable. Le Client ne peut effectuer aucune retenue, pour quelque cause que ce soit, sur le paiement du prix stipulé. Toutes les commandes acceptées, le sont, compte tenu du fait que le Client réglera effectivement les sommes dues à leur échéance. Aussi si notre société a des raisons de craindre des difficultés de paiement de la part du Client et par dérogation aux dispositions prévues ci-avant, l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution peut être subordonnée à un paiement comptant par le Client. Il en est de même dans le cas où un Client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s) ; notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

V. Clause de réserve de propriété : les matériels livrés ou vendus par Berger-Levrault demeurent sa propriété, jusqu'à un complet paiement de leur prix. A défaut de paiement, Berger-Levrault pourra exercer son droit de revendication du bien resté impayé. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. La commande d'un matériel implique, de la part du Client, l'acceptation inconditionnelle de cette clause.

VI. Annulation : toute commande acceptée par Berger-Levrault est ferme et irrévocable. Aucune annulation de commande de la part du Client n'est acceptée sans l'accord de Berger-Levrault. Si le Client annule sa commande au-delà d'un délai de trente jours calendaires suivant la date d'émission de la confirmation de commande et avant la livraison des produits inclus dans la commande, la prise en compte de l'annulation donnera lieu à la facturation au Client d'une indemnité de 25 % du montant T.T.C. de la commande annulée. Aucune annulation ne pourra être acceptée après livraison et/ou mise en service des produits et matériels, objet de la commande, qui seront facturés et dus, en totalité par le Client. Concernant les prestations, toute annulation partielle ou totale d'une commande de prestation par le Client, doit être notifiée à Berger-Levrault au plus tard 5 jours avant la date prévue d'intervention faite de quoi le Client paiera un forfait de 152 € HT, au titre des frais d'annulation et de gestion. Il est rappelé qu'une intervention commandée ne peut être effectuée que si le matériel informatique et les systèmes d'exploitation et/ou réseau sont (i) dotés des caractéristiques conformes aux préconisations émises par Berger-Levrault ; (ii) configurés selon les normes édictées par Berger-Levrault ; (iii) en parfait état de marche lors des interventions des techniciens et exempts de virus informatiques. Toute intervention rendue impossible, une fois le technicien sur le site du Client, du fait de la non-conformité d'un ou plusieurs de ces éléments à l'une ou l'autre des caractéristiques visées ci-dessus, est due dans son intégralité et facturée au tarif en vigueur.

VII. Livraison - Retour - Echange : les produits expédiés par voie postale ou par le transporteur de notre choix, voyagent aux risques et périls du Client destinataire, y compris ceux expédiés franco. La livraison ne doit être acceptée par le Client, qu'après vérification de l'état apparent des colis et produits. Il appartient à ce dernier, en cas d'avarie des produits livrés ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves auprès du transporteur par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception, selon l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie doit être adressée simultanément à Berger-Levrault, sera considéré comme accepté par le Client. Le Client doit fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. En cas d'absence, le transporteur laisse un avis de passage, indiquant les modalités à suivre.

Tout retour ou échange est aux frais du Client et sous sa responsabilité. Il doit intervenir qu'après accord du SAV et être accompagné d'un rapport détaillant les motifs précis du retour. Le retour d'un matériel ou d'un consommable, ne pourra être accepté que s'il est accompagné des manuels techniques, documentations, câbles et accessoires nécessaires à son utilisation, dans son emballage d'origine, avec conditionnement interne intact. Avant le retour d'un ordinateur, le Client doit sauvegarder ses données. Pour les fournitures consommables, le délai de retour pour échange et remboursement est de 7 jours à compter de la livraison. Tout consommable ouvert, installé ou testé ne pourra être repris. Dans tous les cas, aucun retour ne peut être accepté, sans numéro de retour, ou si réalisé hors délai.

Satisfait ou remboursé, le Client dispose d'un délai de 8 jours, après réception de sa livraison, pour renvoyer le(s) produit(s) dans le cas où il ne serait pas totalement satisfait. Toute demande de remboursement ou d'échange doit être formulée auprès de notre Service Relations Clients (fax : 03 83 38 37 12), impérativement avant le retour des produits. Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès de notre société, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique. Berger-Levrault n'accepte aucun retour, échange ou remboursement de produits personnalisés sur commande du Client. Le retour des produits doit être accompagné d'un rapport détaillant avec précision les motifs du retour et faisant nettement apparaître les numéros de Client et de commande. Le retour ne pourra être accepté que s'il est effectué dans les huit jours suivant sa date de réception, la date d'envoi faisant foi et si les produits objet du retour ont été correctement emballés. Les frais de retour ne seront à notre charge que dans le cas où un vice apparent, des manquants, ou une erreur de Berger-Levrault sont effectivement constatés. Si le colis est refusé au moment de la livraison (sous réserve de l'accord préalable et écrit du SAV), la facture (port inclus) est annulée. Dans tous les autres cas d'annulations et de retours, après accord du SAV, les frais de port ne sont pas remboursés. La réception sans réserve des produits commandés par le Client ou le non-respect des règles ci-avant précisées couvre tout vice apparent et/ou manquant.

VIII. Responsabilités : les produits acquis auprès de Berger-Levrault sont utilisés sous les seuls directions, contrôle et responsabilité du Client. Berger-Levrault ne peut être tenu responsable des conséquences d'une usure anormale, ou résultant d'une utilisation anormale, d'une mauvaise installation, d'un manque d'entretien ou de tout défaut de fabrication, d'emballage non conforme, ou de retard non imputables à Berger-Levrault. Les données de gestion mémorisées sur le système informatique du Client, traitées par les progiciels Berger-Levrault sont la propriété du Client. En application de la loi informatique et libertés, le Client doit procéder, avant la mise en œuvre des progiciels, à une déclaration auprès de la CNIL, si les informations nominatives traitées à partir des progiciels Berger-Levrault, le requièrent (cf. www.cnil.fr). Le Client est responsable de la détention et du traitement de ses informations de gestion et doit s'assurer que ceux-ci sont bien conformes à la loi et prendre toutes mesures pour assurer leur confidentialité. La responsabilité de Berger-Levrault ne pourra pas être recherchée à ce sujet. Berger-Levrault s'engage à respecter la confidentialité de toutes informations nominatives portées à sa connaissance dans le cadre des missions confiées par le Client. Le Client est seul responsable de la sauvegarde des fichiers ou programmes qu'il utilise avec son matériel informatique et de leur protection contre des virus informatiques. Il lui appartient de faire fréquemment les manipulations de sauvegarde et de suivre les consignes de protection indiquées par Berger-Levrault. En cas de matériel non acquis auprès de Berger-Levrault, le Client doit, avant l'installation des progiciels Berger-Levrault, se rapprocher de son fournisseur de matériel pour l'éventuel paramétrage de son outil de sauvegarde. En effet dans un tel cas, le Client porte, seul, la responsabilité de la détérioration ou perte partielle ou totale des informations et des frais engendrés par les réparations en cas de panne ou de sinistre.

IX. Empêchement et force majeure : seule la force majeure exonère totalement les parties des obligations résultant des présentes. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les cas habituellement retenus par la jurisprudence française, les grèves, intempéries, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, pour quelque raison que ce soit, ou tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale des présentes.

X. Produits :

1) Matériels : Berger-Levrault se réserve le droit de modifier la marque ou les caractéristiques du matériel commandé, notamment pour tenir compte de l'évolution permanente des matériels informatiques, en le remplaçant par un matériel de niveau et qualité équivalents ou supérieurs. Dans un tel cas, le Client pourra annuler sans frais la commande du matériel. Les éléments livrés sont garantis comme fonctionnant conformément aux spécifications des notices des constructeurs. Les garanties et services consentis sont ceux appliqués par les constructeurs et par Berger-Levrault dans le cadre des conditions générales du Pack Tranquillité.

2) Droits d'utilisation des progiciels : tout progiciel est protégé par le droit d'auteur, Berger-Levrault reste propriétaire de l'ensemble des droits afférents au progiciel. Le Client bénéficie d'une concession du droit d'usage, pour ses besoins propres, non exclusif, non cessible, du progiciel sous contrat de licence et de sa documentation électronique. La licence d'utilisation du progiciel est limitée au droit de mise en œuvre sur un matériel conforme aux

préconisations émises par Berger-Levrault, dans un site unique donné (sauf licences « sites distants »). Le droit d'usage du progiciel est conditionné au paiement, par le Client, de la redevance de licence d'utilisation et au respect des conditions figurant sur le contrat de licence d'utilisation ou d'abonnement. Il appartient au Client de prendre pleinement connaissance de ses droits et obligations visés dans le contrat de licence d'utilisation des progiciels Berger-Levrault ou d'abonnement et de s'y conformer. Les progiciels sont accompagnés d'une documentation.

3) Evaluation d'un progiciel : Berger-Levrault peut mettre un progiciel (ou module) non licencié à la disposition du Client, lequel peut l'utiliser pendant une durée maximale d'un mois suivant son installation, pour évaluation. Cette mise à disposition ne vaut en aucun cas licence d'utilisation. En cas de volonté d'utiliser le progiciel, à des fins de gestion, le Client doit acquiescer la licence correspondante. Aucune assistance de Berger-Levrault n'est due au titre de l'évaluation du progiciel. Berger-Levrault se réserve le droit de contrôler la réalité de l'usage fait par le Client, d'un progiciel ou module non licencié.

4) Evolution des progiciels : Afin de bénéficier des versions des progiciels acquis à paraitre ultérieurement, et qui apportent des améliorations techniques et des modifications introduites par les évolutions de la réglementation, le Client doit souscrire à un abonnement de maintenance évolutive. Dans ce cadre, il ne saurait être faite obligation à Berger-Levrault d'adapter ses progiciels de façon à permettre l'utilisation par le Client de matériels ou de fournitures consommables fournis par un tiers, non conformes aux spécifications de Berger-Levrault.

5) Services associés : le Client bénéficie d'une assistance à l'utilisation des progiciels et de services associés par la souscription au(x) contrat(s) correspondant(s). Il appartient au Client de prendre connaissance de ses droits et obligations visés dans le contrat correspondant au(x) service(s) souscrit(s) et de s'y conformer.

6) Consommables informatiques : Berger-Levrault commercialise des fournitures consommables conçues pour fonctionner en adéquation avec les progiciels et matériels fournis par Berger-Levrault. L'emploi de fournitures consommables non conformes est réalisé aux risques du Client. Les textes, caractéristiques techniques relatifs aux produits présentés dans le catalogue sont communiqués à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle vis à vis du Client. Berger-Levrault se réserve le droit de les modifier lors de publications ultérieures. Les commandes supérieures à 190 € HT s'entendent Franco de port et d'emballage. Toute commande inférieure à 190 € HT, est majorée d'un forfait de 8 € HT, pour participation aux frais de port et administratifs afférents.

7) Installation informatique : le Client doit informer Berger-Levrault par écrit, de toute modification apportée à son installation informatique, préalablement à sa mise en œuvre.

8) Collections à mise à jour : le Client souscripteur à une collection à mises à jour reçoit la collection de base et le service de l'abonnement incluant les journaux de mises à jour ou les CD-Roms qui lui sont adressés pour actualiser la collection de base. La collection de base et le service de mises à jour sont indissociables. L'abonnement est d'une durée de douze mois, sauf convention dérogatoire expresse. Afin d'éviter toute discontinuité dans le service, l'abonnement se renouvelle d'année en année, sauf dénonciation écrite de l'une ou l'autre des parties reçue deux mois civils entiers avant la date d'échéance. Pour la souscription à un abonnement sur support CD-Rom d'une manière isolée ou en sus du support papier, l'abonnement comprend : le CD-Rom permettant l'installation du logiciel au moment de la livraison ; le service de l'abonnement qui comporte l'envoi de versions actualisées du CD-Rom ; la licence qui détermine les conditions de concession et d'utilisation du CD-Rom.

Les licences d'utilisation concédées par Berger-Levrault n'entraînent aucun transfert de propriété au profit du Client. Le Client effectue lui-même l'installation du CD-Rom. L'utilisation du CD-Rom s'entend pour un utilisateur sur un seul poste de travail. Une clef d'activation devra être saisie à l'installation selon les instructions fournies dans le manuel d'utilisation. Le Client doit s'assurer de la compatibilité de son environnement technique avec le CD-Rom et les versions qui lui seront fournies dans le cadre de son abonnement. Toute modification du périmètre d'utilisation du CD-Rom doit faire l'objet d'une déclaration préalable du Client et implique le cas échéant l'acquisition d'une licence complémentaire.

XI. Prestations :

1) Installation du matériel : un technicien intervient chez le Client pour mettre en place le matériel selon les normes Berger-Levrault. Cette prestation ne peut se faire que si : (i) le matériel est doté de caractéristiques conformes aux préconisations émises par Berger-Levrault ; (ii) le Client a préparé, avant la date convenue pour l'installation et à ses frais, l'intervention du technicien et le câblage de son installation. A ce titre, le Client devra notamment avoir déterminé l'emplacement et la disposition du matériel, disposer à proximité d'une alimentation électrique et une prise téléphonique/internet, et avoir procédé le cas échéant, au câblage du réseau. S'il l'estime utile, le Client a la faculté de faire appel à un professionnel de son choix. Berger-Levrault se réserve le droit de facturer, en sus du prix de l'installation, toutes fournitures complémentaires et prestations de son technicien rendues nécessaires du fait de l'inadéquation du matériel, de l'absence de préparation de l'environnement informatique souhaité, ou de sa non-conformité. A l'issue de l'installation, un procès-verbal est signé des parties.

2) Installation des progiciels Berger-Levrault et de leurs mises à jour : pour les progiciels et mises à jour autoinstallables, le Client peut contacter le service d'assistance téléphonique Berger-Levrault pour toutes difficultés pour l'installation, les autres progiciels font l'objet d'une première prestation d'installation et de paramétrage prévue dans le cadre de la commande du Client. Les mises à jour sont installées soit par le Client, soit par Berger-Levrault dans le cadre d'une intervention commandée par le Client.

3) Transfert d'informations vers un progiciel de Berger-Levrault : Dans le cas où le Client souhaite qu'un progiciel de Berger-Levrault reçoive des informations issues d'un autre progiciel (installation informatique antérieure, système informatique d'un tiers, restauration de sauvegarde...), Berger-Levrault procède au transfert des informations, sur commande écrite et

Conditions générales de vente

préalable du Client de la prestation correspondante. La responsabilité de Berger-Levrault se limite à la réception des informations et ne pourra être engagée en cas d'existence d'erreurs dans les informations reçues du Client. Le Client, connaissant seul ces informations, s'oblige à vérifier, que les informations transférées sont conformes à ses attentes ; il dispose d'un délai maximal de 15 jours suivant l'installation de son progiciel pour faire part à Berger-Levrault, par lettre recommandée avec accusé de réception, des éventuelles erreurs ou omissions relevées lors de sa vérification. Le traitement de toute demande de modification du Client communiquée à Berger-Levrault au-delà de ce délai, ne pourra être réalisé que dans le cadre d'une nouvelle commande du Client.

4) Conduite de projet : sur commande du Client, Berger-Levrault se charge de la coordination des différents intervenants et prestataires jusqu'à la réception définitive de l'installation. Le Client conserve le contrôle de l'exécution et la direction générale des opérations et assume donc la responsabilité de la bonne fin de l'installation selon le niveau de la prestation souscrite.

5) Intervention sur site : la demi-journée est limitée à 3 heures et la journée à 6 heures. Les interventions sur site sont réalisées du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés, à l'intérieur des plages horaires suivantes : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h. Après leur commande, les modalités de la mise en service des progiciels et/ou matériels sont précisées au Client dans un délai moyen de 2 semaines suivant la date d'émission de la confirmation de commande. En cas d'impossibilité du fait du Client de convenir d'une date d'intervention dans le délai de 2 mois suivant la date susvisée, Berger-Levrault procède à la livraison desdits matériels et/ou progiciels, et facturer au Client, le prix de vente correspondant.

6) Prestations d'accompagnement elles ont pour but de fournir à l'utilisateur désigné par le Client l'accompagnement à l'acquisition d'une formation régulière, indispensable à l'utilisation adéquate des progiciels Berger-Levrault et à la réalisation, au moyen de ces derniers, des opérations de gestion correspondantes. Le Client, ayant pris connaissance des caractéristiques des prestations commercialisées par Berger-Levrault, évalue seul et sous sa responsabilité, dès la commande des prestations, et en fonction de ses besoins qu'il a déterminés, le nombre et l'objet des prestations lui apparaissant nécessaires, ainsi que les facultés de l'utilisateur désigné à bénéficier de ces prestations en fonction de leurs pré-requis. L'acceptation de la commande par Berger-Levrault n'emporte aucune appréciation, ni validation de l'évaluation faite par le Client. Berger-Levrault ne garantit pas que l'utilisateur désigné par le Client obtiendra, à l'issue de la formation, la qualité d'agent « régulièrement formé ». La prestation prend fin à la signature de la fiche d'intervention correspondante. Berger-Levrault ne pourra être tenu responsable d'une évaluation insuffisante des prestations faite par le Client, qui l'obligerait à commander des prestations supplémentaires. L'utilisateur désigné par le Client doit impérativement, et préalablement à sa formation, connaître les notions élémentaires d'informatique et de Windows (manipulation de la souris, gestionnaire de programmes, fenêtres, icônes...) et maîtriser le domaine de gestion traité par le progiciel, objet de la prestation (comptabilité, paie...). La prestation exclut toute formation à la réalisation d'opérations administratives de gestion.

XII. Dispositions diverses : toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à Berger-Levrault. Le Client peut demander à Berger-Levrault la communication d'informations nominatives le concernant, les faire rectifier le cas échéant, ou s'opposer à ce que lesdites informations soient communiquées à des tiers en adressant un courrier à Berger-Levrault à l'adresse susvisée. Berger-Levrault s'engage à respecter les dispositions du Code professionnel des entreprises de vente par correspondance et à distance, code qui a été établi par la FEVAD. Ce document est accessible sur le site www.fevad.com.

Paris, le 22 mars 2010

© BERGER-LEVRAULT 2010. Tous droits réservés.

Toutes les dénominations utilisées sont des marques enregistrées et déposées par leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques citées sont déposées par leur propriétaire respectif. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation préalable et écrite de Berger-Levrault. Les informations et photos non contractuelles émanant directement de Berger-Levrault sont réputées exactes à la date de parution du catalogue mais ne sauraient être exemptes d'erreurs typographiques ou d'omissions. La responsabilité de Berger-Levrault ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.